

**PROCÈS-VERBAL de la RÉUNION du CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS
du 27 avril 2026**



L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril à 18 heures 30, les membres du Centre Communal d'Action Sociale se sont réunis en la Mairie de Saint-Laurent-Blangy, sous la Présidence de Monsieur Nicolas DESFACHELLE, Président du C.C.A.S., en suite de convocation en date du quatorze avril deux mille vingt-six.

Étaient présents : Nicolas DESFACHELLE, Laurence FACHAUX-CAVROS, Madame Bénédicte NEUTS BOURDON, Monsieur Guillaume MAUDUIT, Monsieur Paolo FONTANA, Lise-Marie MARTEL, Madame Patricia JOVENIN, Marc LABUR, Sandrine NOWAK, Christophe COUPARD, Jean-Fabrice PINGUIN, Monsieur Jean-Pierre LEFEBVRE, Monsieur Christian BEHARELLE, Marc LABUR, Monsieur Alain DIEREMAN, Madame Adeline THOMAS, Monsieur Jean-Fabrice PINGUIN

Était absent : Monsieur Serge BRUNEAU

Nombre de conseillers en exercice : 16

Présents : 15

Votants : 15

Monsieur le Président ouvre la séance en remerciant les membres de leur présence et procède à l'examen de l'ordre du jour puis fait lecture des décisions prises par délégation.

Lecture des décisions prises par délégation du 3 février au 1^{er} avril 2026 en application de l'article R.123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles :

Nature de l'aide	Nombre de familles aidées	Montant total de la dépense
Ligne 6562 - Aides financières	8	3136,00 €
Loyers	3	1122,00 €
Energie	3	614,00 €
Divers	1	600,00 €
Frais funéraires	1	800,00 €
Ligne 6561 - Bons alimentaires	8	725,00 €
Véolia	1	520,00€

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'adopter le Règlement Budgétaire et Financier
- D'approuver la reprise anticipée du résultat de fonctionnement 2025 et sa prévision d'affectation.
- De voter du budget primitif 2026.
- De renouveler son adhésion à l'U.D.C.C.A.S. pour un montant de 100€.
- De désigner Madame NEUTS BOURDON représentante du CCAS auprès de l'UDCCAS.
- D'attribuer une subvention de 33.000€ à la MSI, Messieurs BEHARELLE ET LABUR, administrateurs de l'association, ne prennent pas part au vote.
- D'attribuer une subvention exceptionnelle de 400€ au Secours Catholique, Madame NEUTS ne prend pas part au vote.

- D'approuver l'E.R.R.D. 2025.
- D'approuver le compte de gestion 2025 de l'EHPAD « Soleil d'automne » par le receveur municipal.
- D'affecter le résultat de fonctionnement 2025 de l'EHPAD « Soleil d'automne ».
- De renouveler la délégation de pouvoir du Président du CCAS au directeur de l'EHPAD.
- De renouveler le contrat de la kinésithérapeute.
- D'adhérer à la centrale d'achat du numérique et des télécoms.
- D'admettre en non-valeur des produits irrécouvrables.

Monsieur le Président informe que suite à l'élection de Madame DEQUEANT au conseil municipal, ses fonctions en tant qu'administratrice du CCAS ne sont plus compatibles et qu'elle a donc démissionné.

Madame JOVENIN questionne sur la mise en place des ateliers thématiques. Monsieur le Président indique que les administrateurs se positionnent dans les ateliers qu'ils souhaitent. Madame NOWAK propose une méthode de travail pour animer les groupes de travail. La première réunion serait un temps d'échange sur les trois thématiques et programmée un soir. à l'issue chacun pourra s'inscrire à un ou plusieurs ateliers.

Monsieur le Président informe qu'une convention de mise à disposition de bureau au sein de l'hôtel de ville sera signée avec l'association Demain afin de suivre les bénéficiaires Immercuriens dans le cadre du RSA.

Le Président du CCAS,
Nicolas DESFACHELLE

